

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le 24 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 novembre 2021, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLE Delphine, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BADOUARD Allison, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, POILVERT Cédric, POILBOUT Marie, BERNARD Nathalie, BAZIN Pascal, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline.

Excusés : LE GALL Pascal (pouvoir à Eric ROBIN)

Secrétaire de séance : GORE-CHAPEL Isabelle

En préambule de la séance, Mr Robin félicite l'Ehpad du Bourgneuf pour sa place de 14eme Ehpad privé en France, dans le classement établi par le journal Les Echos, cela valorise le travail du personnel et de la direction d'établissement. Mr le maire profite de l'occasion pour remercier et féliciter les personnels des deux établissements de la commune ainsi que l'ADMR pour leur professionnalisme et leur implication au quotidien pour le bien-être de nos aînés. Les Genets mériteraient sûrement une très bonne note aussi s'il y avait un classement des établissements publics.

Mr Robin en profite pour annoncer le départ de Mme Chloé Le Bars directrice du CCAS, de l'Ehpad des Genets et du GIP. Sa démission date du 28 octobre pour un départ le 7 janvier. Elle rejoint sa Vendée natale et la direction d'un établissement en Vendée, à Brems sur Mer. Mr Robin déplore ce départ, Mme Le Bars étant une directrice très compétente, professionnelle, travailleuse. Elle a beaucoup œuvré en 5 ans, a su souder les équipes et a mené des projets avec brio. Mr Robin la remercie très chaleureusement pour ses 5 ans passés sur la commune. Un recrutement aura lieu le lundi 29 novembre.

Mr Robin soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 20 octobre 2021 qui est approuvé.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.
Mme Goré-Chapel procède à l'appel des membres.

1. AFFAIRES GENERALES

Centre de loisirs (ALSH) : point sur l'attribution des marchés :

Mr Robin rappelle que l'ouverture des plis a eu lieu le jeudi 4 novembre, pour les deux lots de cette opération.

Pour le lot n°1, la lecture et l'analyse de l'offre de la société Beurel ont montré des imprécisions et des oublis notamment dans les ouvrages béton. Les attendus du bureau de contrôle pour cette construction parasismique et conception particulière au regard de la topographie du terrain imposent un plancher CF2H non chiffré dans l'offre. L'entreprise a été invitée à préciser certains postes. La 2^{ème} offre s'élève à 330 047.88€HT. Les demandes d'ajustement ne peuvent expliquer cette augmentation, de nombreux postes ont été ajoutés et réévalués.

Ce lot a donc été déclaré sans suite et une consultation a été relancée. Cela ne retardera pas le chantier car l'entreprise titulaire du lot n°2 peut commencer la fabrication modulaire.

Pour le lot n°2 Lot n°2 : une offre seule offre a été reçue, à 921 099.23€HT par Modules Création. Après des demandes de précision (notamment pour le local extérieur de rangement, et la prestation de mobilier revue à part), l'offre a été établie à 910 000€HT.

L'ouverture du lot n°1 est programmée le 9 décembre, pour une validation au prochain conseil municipal du 15 décembre. Le projet sera ensuite affiné afin de choisir le visuel du bâtiment, et un travail sera mené avec les utilisateurs pour le choix du mobilier, les besoins techniques, etc.

Pôle de Proximité : compte-rendu de la réunion du 15 novembre

Eude sur la rénovation de la piscine : Mr Robin présente un compte-rendu des échanges sur le projet de rénovation de la piscine Aquaval de compétence intercommunale et les 4 scénarios possibles.

Le président de LCBC a demandé une étude sur les besoins en termes de piscine sur le territoire, pas uniquement sur la commune. L'étude est en cours et l'objectif est d'avoir des éléments précis pour prendre une décision à la fin du premier trimestre 2022.

Aujourd'hui les créneaux disponibles pour les écoles ne sont clairement pas suffisants, le lycée du Mené n'a pas de créneau alors que bon nombre d'élèves ne savent pas nager. La piscine est un outil important pour le territoire, sur un site extrêmement agréable l'été, et l'assemblée juge à l'unanimité la rénovation et l'amélioration de cet équipement indispensable.

Politique jeunesse :

Mr Robin informe de l'officialisation de la création du poste animateur jeunesse au 1^{er} janvier 2022. Il sera employé par l'AFR et les communes de l'Entente subventionnent l'association. Dans l'attente de travaux de réhabilitation d'un local, un accueil temporaire pourrait être fait au Val de Landrouët. Son bureau sera basé au centre de loisir, pour être en contact avec d'autres professionnels. Des sorties et des animations sont prévues pour l'année 2022 et l'assemblée souhaite une pleine réussite à Maxime dans cette mission.

Le Président de LCBC a proposé une cérémonie des vœux pour les élus du bassin de vie des 9 communes le 20 janvier à Illifaut.

GIP - Pôle Culinaire : Le dernier Conseil d'Administration a eu lieu le 18 novembre : l'objectif de 150 000 repas / an est proche. Deux difficultés apparaissent : le portage de repas qui n'augmente pas assez et l'augmentation des coûts alimentaires et des fluides.

Le prochain conseil d'administration devra sans doute réfléchir sur l'augmentation du prix de vente aux communes, charge à chaque commune d'arbitrer sur sa facturation aux familles. Mr Robin en profite pour remercier l'équipe du pôle culinaire, pour leur travail, leur patience, car le chantier n'est toujours pas clos avec des dysfonctionnements qui persistent, et qui créent des conditions de travail pas toujours optimales. Malgré tout cela le dernier contrôle hygiène a été très satisfaisant et prouve l'implication du personnel.

Mr Communier profite de cette présentation pour souligner que les prix augmentent partout mais que les prix de vente en tant qu'agriculteur ne font que baisser. Les blés aujourd'hui ont franchi un prix jamais vu, mais que les charges (aliments, fluides...) sont trop importantes.

2. COMMISSIONS ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET QUALITE DE VIE EN VILLE (ISABELLE GORE-CHAPEL & HUBERT CHEVALIER)

Dossiers Syndicat Départemental d'Electricité

Mme Goré-Chapel présente deux devis.

Un devis pour une dépose et repose de foyers lumineux rue Philippe Lemerancier. Ce dossier concerne un permis de construire pour lequel des foyers lumineux étaient sur le bâtiment d'origine qui va être démolie. Le coût des travaux s'élève à 8100€, part communale 4875€.

A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

Un deuxième devis consiste en la pose de deux prises de courant (rue chanoine Le Texier et rue du Capitaine Legrand) pour permettre le branchement d'illuminations de Noël. Coût des travaux 500€ part communale 300.92€.

Mme Goré-Chapel propose aussi de se positionner pour le programme de travaux de 2022, d'une part à Launay Belot pour une extension de l'éclairage public (26 400€TTC / part communale 15 888.89€) et aussi rue de la Fontaine st Nicolas à 15700€ (pour une part communale de 9449.08€).

A l'unanimité l'assemblée approuve ce programme de travaux.

Programme de travaux en voirie :

Travaux de réaménagement de la rue René Guitton : Mme Goré-Chapel propose que dans le cadre de ces travaux, il est proposé de définir le périmètre d'intervention et de délibérer pour ouvrir une opération budgétaire. Une pré-étude de l'ADAC avait été faite pour travailler sur cet axe. Une consultation va être lancée pour solliciter sur critères techniques des agences de maîtrise d'œuvre, puis consulter sur une proposition de programme de travaux.

Cet accompagnement est proposé au prix de 1260€HT. A l'unanimité ce devis est validé.

Concernant le périmètre, il s'agit de 800 mètres depuis le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'à l'Eglise.

Rue Joseph Stuart :

Mme Goré-Chapel explique qu'une prestation de maîtrise d'œuvre est indispensable pour proposer des aménagements et réfléchir au programme d'ensemble. C'est une rue longue de plus de 300m, très large, avec des stationnements de bus non balisés. Il est proposé également de solliciter l'ADAC pour travailler à un avant-projet avant de consulter les entreprises. A l'unanimité l'assemblée approuve de solliciter l'ADAC.

Petite Ville de Demain

Mme Goré-Chapel fait un point sur le travail mené sur l'aménagement du cœur de ville et la consultation de la population. Un atelier participatif a été mené samedi 20 novembre, et une rencontre de la population sur le marché a eu lieu le mercredi 24 novembre. Une validation des projets à cibler sera faite en commission puis au conseil municipal de décembre.

Suite à une question de Mme Poilbout, Mr Robin explique qu'un courrier a été envoyé au Tribunal Administratif le 18 novembre pour une nouvelle expertise pour une maison rue de la chevalerie et de même pour la maison place de la Madeleine.

Mr Robin annonce qu'une inauguration de la salle de la madeleine aura lieu avant le prochain conseil municipal de décembre.

3. COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL

Ressources humaines

Création d'un poste administratif

Mr Robin propose de créer un poste en comptabilité, à compter du 1^{er} février, pour pérenniser le renfort en missions temporaires sollicité auprès du Centre de Gestion depuis plus de deux ans. Ce poste sera à temps plein, sur une catégorie d'emploi C. Les missions seront principalement le suivi des investissements et des subventions, le suivi des recettes et débits d'office, le suivi des écritures comptables relatives aux régies, les déclarations de TVA.

Création d'un poste technique

Mr Robin propose de créer un poste d'agent technique habilité en électricité pour pourvoir aux missions de mise en sécurité des bâtiments, levées des prescriptions des commissions de sécurité et les travaux d'entretien et de dépannage (électricité chauffage plomberie). Ces habilitations manquent dans l'équipe actuelle et permettront de travailler plus efficacement en interne.

Poste vacant au service entretien et périscolaire

Mr Robin explique que suite à la démission d'un agent, un poste est vacant en entretien et périscolaire ; il est proposé de procéder au recrutement sur 17h30.

Information :

Mr Robin donne lecture d'un courrier de sa part envoyé le 18 octobre au Conseil d'Administration du Syndicat d'Eau pour évoquer le poste d'un agent mis à disposition par la commune au service du syndicat. Ce courrier alerte sur le cumul d'heures généré par ce poste et invite le syndicat à trouver un renfort administratif.

Mr Chartier, Président du syndicat, reconnaît que c'est un agent très compétent, qui maîtrise les dossiers. Il n'a pas de solution à l'heure actuelle, mais souhaite trouver une solution en commun, peut-être avec les collègues des mairies du territoire, ou d'autres syndicats proches. Il est proposé d'interroger les maires de l'Entente.

Mr Robin proposera très rapidement une nouvelle convention de mise à disposition de cet agent qui refixera les missions et le temps consacré au syndicat car la charge de travail au sein de la commune est très importante et il y a urgence à ce que le syndicat trouve une solution.

AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Jeux de cour au Groupe Scolaire Le Petit Prince : une nouvelle structure était prévue au budget 2021, et après une étude de différentes propositions il est présenté au conseil municipal une structure, validée par des enseignants, de la société Manutan. La préparation du sol et la dalle béton seront réalisées par les services techniques municipaux.

Conseil communautaire des jeunes :

Mme Rigollé revient sur l'élection samedi 20 novembre, en présence d'élus de la commission. Il y a eu très peu de votants malheureusement, Maude Leray a été élue face à Lucas Fusier. Mme Rigollé salue la présence de l'ancien délégué des jeunes, Théo Gicquel, qui a participé à la matinée de vote.

Nouveau Service Information Jeunesse à Loudéac :

Mme Rigollé informe de l'ouverture de nouveaux locaux dédiés à la jeunesse à Loudéac, et propose qu'une visite soit organisée avec les élus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Délibération pour autoriser les commerces à ouvrir certains dimanches. Mr Robin rappelle qu'à la demande de l'UCA, le conseil municipal délibère pour autoriser les ouvertures de commerce le dimanche, les dimanches 8 mai 2022 et les 3 derniers dimanches de décembre (11, 18 et 25 décembre). L'assemblée valide ces dates à l'unanimité.

Mr Poilvert annonce que le TIG (Tournoi international de Guerlédan) aura bien lieu à Merdrignac pour la phase préliminaire le 18 avril mais aussi pour la phase finale les 10-11-12 juin. Mr Robin salue le travail mené sur cet événement, avec Sébastien Menier et d'autres bénévoles du club. C'est aussi une bonne nouvelle pour le CSM.

Mrs Poilvert et Robin rappellent que l'inauguration du stade aura lieu le samedi 4 juin 2022, autour d'une fête du sport.

Mme Rigollé sollicite sa commission pour la distribution des brioches de Noël auprès des élèves des écoles.

Mr Daunay demande la création d'un pumptrack ou ministade rapidement sur la commune ; le Stade est un équipement excellent, mais pas suffisant en dehors de la pratique sportive, notamment pour des activités ludiques concernant les 10-15 ans.

Mr Robin rappelle qu'un plan pluriannuel d'investissement a été présenté en avril et que des équipements de ce genre sont prévus dans le mandat si les finances le permettent, mais malgré une très bonne gestion des finances de la commune, tout ne peut pas se faire en même temps.

Enfin, en ce qui concerne la jeunesse, Mr le maire rappelle que si un poste dédié à la jeunesse est créé c'est bien parce que la commune a fortement contribué au projet et insisté pour que cela se fasse.

Mme Hamon rappelle que le repas à emporter du CCAS a lieu dimanche 28 novembre, 360 repas seront préparés par la cuisine centrale du GIP.

Mr Robin fait part d'une invitation du conseil de développement pour une conférence sur l'agriculture le 6 décembre.

Mr Robin interroge les élus, au vu du contexte sanitaire, sur la légitimité de maintenir les vœux à la population. Une décision sera prise rapidement.

Les vœux aux personnels sont clairement déraisonnables pour ne pas fragiliser le service public local, le personnel communal sera remercié autrement.

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 22h15.